



## COP27 : IL EST TEMPS D'ASSURER LA JUSTICE CLIMATIQUE

De multiples crises se déroulent sous nos yeux : dans la Corne de l'Afrique, les communautés sont confrontées à des conditions proches de la famine en raison de la sécheresse, tandis que des vagues de chaleur record sont observées dans toute l'Europe, aux États-Unis et en Chine, où la province centrale de Jiangxi a déclaré une « alerte rouge » pour l'approvisionnement en eau pour la première fois, ainsi que des ouragans surpuissants balayant les États-Unis et des inondations extrêmes au Pakistan, au Nigeria, en Australie et en Espagne.

Plus de 3 milliards de personnes vivent déjà dans des contextes de grande vulnérabilité aux impacts climatiques et souffrent de multiples crises entrecroisées, aggravées par le changement climatique, avec pour conséquence la violation de leurs droits humains. Cela s'est produit alors qu'un tiers du Pakistan était sous les eaux en raison des inondations historiques. Nous sommes à l'ère des pertes et dommages provoqués par le changement climatique. La COP27 doit être la COP qui répondra aux besoins des personnes vulnérables à la crise climatique. Le statu quo ne suffira pas, la lenteur des négociations n'est pas acceptable, elle n'est pas à la hauteur des ambitions et n'est pas propice aux profondes transformations du système dont nous avons besoin afin de garantir un monde juste et sans danger climatique aux générations actuelles et futures.

Le contexte des défis relatifs aux droits de l'homme de cette COP est vaste, profondément préoccupant et intolérable. En outre, la tendance au rétrécissement de l'espace civique, au mépris des droits de l'homme et à l'autoritarisme s'intensifie dans le monde entier. Dans l'optique de l'action climatique et de la justice climatique, il est important de souligner qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans droits de l'homme. Tout ce qui est dit et fait dans le sens contraire n'est que pure forme. C'est pourquoi les discussions et les résultats de la COP doivent refléter un renforcement des droits de l'homme et prendre des mesures concrètes afin de sauvegarder ces droits, comme le souligne également le [rapport](#)<sup>1</sup> du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique.

Il n'a jamais été acceptable que les moins responsables et les plus vulnérables portent la majeure partie du fardeau de cette crise climatique et d'autres crises. L'équité et la justice doivent être la pierre angulaire des discussions et des résultats. Les riches doivent faire leur juste part. Les pollueurs doivent payer.

Chaque année d'inaction et de promesses non tenues qui passent, la confiance en l'Accord de Paris s'érode. Les pays riches ont sans cesse manqué à leurs engagements financiers tandis que l'invasion de l'Ukraine a servi d'excuse pour revenir sur l'engagement d'atténuation de

---

<sup>1</sup> Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique (2022). [Promotion et protection des droits de l'homme dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques, des pertes et dommages et de la participation](#). A/77/226



certaines pays. Lors de la COP27, les Parties doivent rétablir la confiance dans l'objectif de l'accord de Paris en menant les négociations d'une manière qui démontre le sentiment d'urgence approprié et une solidarité renforcée autour de la crise climatique. Cela implique de prendre des mesures générales en matière d'atténuation, d'adaptation, de pertes et dommages et de financement dans le cadre des principes d'équité de la convention, de la justice climatique et des droits de l'homme.

#### SAUVEGARDER LES PERSONNES ET LES ÉCOSYSTÈMES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE ET L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- **La toute première et principale étape de la COP27 doit être d'aborder la question des pertes et dommages causés par le climat, un sujet qui a été négligé pendant bien trop longtemps.** Cela commence par l'adoption d'un ordre du jour substantiel pour traiter financièrement les pertes et dommages, comme l'ont récemment réclamé [plus de 400 organisations de la société civile](#)<sup>2</sup> (OSC). De là, la COP27 doit prendre une décision ferme pour mettre en place un mécanisme de financement des pertes et dommages, et demander au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de produire un rapport biennal sur le déficit de financement des pertes et dommages pour informer la mise en place de ce mécanisme. La COP27 doit également opérationnaliser de manière significative le réseau de Santiago pour les pertes et dommages.
- **De plus, la COP27 doit être un véritable jalon pour l'adaptation, ce qui implique des résultats substantiels sur le financement de l'adaptation et l'objectif global d'adaptation.** Concernant le financement de l'adaptation, nous avons besoin d'un point à l'ordre du jour sur la mise en œuvre d'une part de 50 % et le doublement du financement de l'adaptation, ainsi que d'un plan de mise en œuvre transparent montrant les progrès accomplis vers l'objectif de doublement en 2025, d'une manière équitable et accessible. En épousant les principes de l'adaptation pilotée localement, l'objectif mondial d'adaptation (OMA) devrait également faire l'objet d'un point permanent à l'ordre du jour et, par ce biais, favoriser l'adaptation transformatrice. Le programme Glasgow Sharm-el-Sheik (GlaSS) doit fournir un plan de travail clair sur la manière de rendre l'OMA pleinement opérationnel.
- **Lors de la COP27, les Parties ont également l'occasion de poursuivre les idées partagées au cours des sept ateliers de Koronivia et de fournir des orientations clés pour améliorer la qualité et la quantité du financement climatique pour l'agriculture et en particulier l'adaptation.** La prochaine phase des négociations sur l'agriculture de Koronivia doit fournir une base pour approfondir les discussions et les recommandations politiques sur l'agroécologie, la sensibilité au genre, les pertes et gaspillages alimentaires et le financement de l'adaptation.

---

<sup>2</sup> CAN, (2022). [Lettre aux chefs de délégation : convenir du point de l'ordre du jour relatif au financement des pertes et dommages pour la Conférence sur le climat COP27](#)



- **En outre, le consensus scientifique est clair : si l'action visant à protéger la biodiversité échoue, l'action climatique échouera et vice versa. Une action intégrée est essentielle.** Lors de la COP26, le rôle essentiel de la biodiversité pour atteindre 1,5 °C a été formellement reconnu, mais il est urgent d'aller plus loin. La CCNUCC doit progresser vers des résultats ambitieux pour l'intégration de la biodiversité et du climat dans les négociations et les programmes de travail. La COP27 doit tenir les Parties responsables de la mise en œuvre des initiatives en faveur de la nature convenue lors de la COP26 et ailleurs, tant en termes d'action que d'intégrité. Elle doit prioriser l'élimination rapide des combustibles fossiles ainsi que la protection, la restauration et l'amélioration de la gestion du carbone et des écosystèmes riches en espèces par le biais d'une approche fondée sur les droits.

#### ÉLIMINER PROGRESSIVEMENT LES COMBUSTIBLES FOSSILES, ASSURER LA DÉMOCRATIE ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUES

- **Les objectifs d'atténuation à l'horizon 2030 et leur mise en œuvre étant fondamentalement en déroute, les négociations de la COP27 doivent manifester un sentiment d'urgence approprié et d'une ambition accrue.** Cela impliquerait de fournir un texte de décision solide de la COP27 abordant le réalignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, tout en réfléchissant à ce défi dans le cadre du bilan mondial (GST) et des processus en cours de la CCNUCC, tel que le [programme de travail sur l'atténuation](#)<sup>3</sup> (MWP), comme l'ont récemment réclamé [près de 200 organisations de la société civile](#)<sup>4</sup>.
- **La COP27 doit répondre au rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) et au rapport de synthèse sur les stratégies à long terme (SLT) dans le texte de décision et prendre une décision qui rappelle aux Parties que les CDN successives doivent représenter une progression, qu'elles doivent refléter leur plus grande ambition possible, qu'elles peuvent être révisées à tout moment et que les Parties doivent vérifier que les CDN actuelles sont équitables et conformes aux dernières recommandations scientifiques du GIEC.**
- **La COP27 doit définir et fournir un MWP ambitieux et équitable.** Le MWP doit être complémentaire du GST, et doit être basé sur l'équité et le principe des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives (PRCD-CR). Il doit renforcer

---

<sup>3</sup> Voir CAN, (2022). [Idées sur un programme de travail pour renforcer d'urgence l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation](#). Document d'information

<sup>4</sup> CAN, (2022). [Lettre aux chefs de délégation – réaliser l'ambition urgente d'atténuation et le financement climatique](#)



et développer les engagements pris par les dirigeants lors de la COP26 qui montrent des progrès et appeler à leur inclusion dans les CDN et les SLT.

- **Comme l'ont sans cesse réaffirmé les analyses scientifiques les plus récentes, il est nécessaire que tous les pays éliminent complètement les centrales au charbon, ainsi que le pétrole et le gaz, pour atteindre des niveaux qui garantissent la présence de plus de 50 % d'énergies renouvelables respectueuses de la nature dans leur mix énergétique d'ici 2030, sur la base de l'équité et le PRCD-CR.** Le financement doit être détourné des industries polluantes vers des investissements majeurs dans les énergies renouvelables et l'accès aux énergies propres dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Les initiatives annoncées en marge de la COP27 par les pays, les institutions financières multilatérales et bilatérales et les entreprises doivent être conformes à l'adoption des énergies renouvelables, à l'accès universel à l'énergie et à la promotion de la sécurité et de la souveraineté énergétiques.

## FINANCEMENT CLIMATIQUE

- **Constatant que le financement est un catalyseur crucial d'une action climatique ambitieuse, la COP27 doit réaffirmer la nécessité d'un financement adéquat, renforcé, équitable (en termes d'échelle et d'instruments déployés) et conforme à la justice climatique.** Le financement destiné à faire face à la crise climatique ne peut être source d'endettement. À cet égard, la COP27 devrait également approfondir la définition du financement climatique.
- **Nous devons également voir des progrès significatifs et urgents dans la mise à disposition des 100 milliards de dollars US tant attendus pour le financement du climat.** Ce chiffre, bien qu'insuffisant, injuste et problématique, est toujours d'actualité. Les pays développés doivent compenser le fait qu'ils n'ont pas fourni les 100 milliards à temps en fournissant au moins 100 milliards de dollars US en moyenne annuelle (soit 600 milliards au total) sur la période 2020-2025, dont 50 % pour l'adaptation.
- **Les délibérations continues autour du nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) doivent montrer une progression pour améliorer le système actuel de financement du climat, inadéquat et injuste.** Le NCQG ne doit pas répéter les erreurs du passé et doit être conçu comme un objectif basé sur les besoins et la science. Les Parties doivent en outre décider d'établir un point de l'ordre du jour sur l'alignement des flux financiers en vertu de l'article 2.1c de l'Accord de Paris.

## MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉ DE L'ACTION CLIMATIQUE PAR LES CITOYENS

- **La COP27 est une étape importante pour le bilan mondial (GST) en vue de ses ultimes conclusions politiques lors de la COP28. Les Parties et les Présidences de la COP27 et de la COP28 doivent travailler ensemble à Sharm-El Sheikh, par l'intermédiaire du**



**groupe de contact conjoint, afin d'aboutir à un texte de décision de la COP27 visant à combler l'écart d'ambition flagrant.** La COP27 doit assurer un dialogue technique sur le GST qui soit inclusif, orienté vers la discussion et équitable et fournir un texte de décision de la COP27 qui établit un plan de travail sur le GST pour 2023. La COP27 doit donc :

- Signaler que la COP28 devra définir des voies permettant de combler les lacunes dans 3 domaines clés regroupés dans une approche fondée sur les besoins : l'élimination progressive des combustibles fossiles et la transition énergétique ; la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes ; le financement (atténuation, adaptation et pertes et dommages) ;
  - Signaler une volonté d'élaborer une décision/déclaration finale en 2023 sur la manière d'obliger les Parties à prendre en compte les points suivants pour améliorer l'action climatique d'ici 2025 ;
  - Mandater les champions de haut niveau pour développer un format dédié à l'évaluation de l'action climatique non étatique.
- **Étant donné que le règlement a été finalisé lors de la COP26 et que les pays sont dans la phase de mise en œuvre, la COP27 doit veiller à ce qu'un soutien adéquat et efficace au renforcement des capacités en matière de transparence soit fourni afin de mettre pleinement en œuvre le cadre de transparence amélioré et d'assurer une application cohérente.** Les Parties doivent également convenir d'autoriser la demande volontaire d'examen par des experts techniques des informations communiquées sur les impacts du changement climatique et l'adaptation.
  - **La COP27 verra également l'adoption du nouveau plan d'action pour l'autonomisation climatique (ACE). Il est essentiel que toutes les activités du plan d'action soient fondées sur les droits de l'homme et permettent une participation significative et incisive.** Notamment en fournissant des informations dans des formats accessibles, de la société civile et des organisations de peuples autochtones, ainsi que des personnes handicapées dont la contribution est essentielle pour faire progresser les six piliers de l'ACE au niveau local, national, régional et international. Elle doit également reconnaître le besoin crucial de protéger les défenseurs de l'environnement.
  - **Le processus de la COP doit fournir un espace à la table de prise de décision pour les personnes les plus affectées.** Comme nous constatons le rétrécissement inquiétant de l'espace civique dans ces avenues intégrales, cette COP et toutes les autres COP doivent défendre et permettre une participation significative de la société civile. Leur objectif existentiel est de répondre aux besoins de la population.
  - **En tant que COP des personnes vulnérables, la COP27 doit s'efforcer d'accroître l'ambition et d'accélérer le travail sur la justice climatique et l'égalité des sexes dans la réalisation de l'accord de Paris, dans tous les domaines de travail concernés.** Comme l'a souligné le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et le changement climatique, les Parties doivent établir un processus de révision et d'amélioration du plan d'action pour l'égalité des sexes, en vue d'un accord à la COP28.



- **Enfin, la COP ne doit pas être une entreprise. À l'avenir, le processus de sélection des pays qui auront le droit d'accueillir cette importante conférence doit voir le développement de mécanismes qui garantissent les droits et le bien-être des peuples dans une optique de droits d'accès.** L'inclusion d'un protocole d'évaluation des risques et de mesures préventives pour permettre une participation sûre et efficace du public dans la sélection des pays hôtes pourrait permettre de garantir les conditions minimales d'une participation effective. Conformément à ce que la COP tente d'atteindre et pour qui, les États souhaitant accueillir une réunion de la COP doivent démontrer leur engagement envers les droits de l'homme et la participation des populations.

Les profondes transformations systémiques nécessaires pour faire face aux multiples crises auxquelles nous sommes confrontés ne peuvent être réalisées que par un changement transformationnel axé sur la guérison de nos systèmes et relations brisés tout en s'attaquant aux inégalités structurelles. Dans un monde aux ressources limitées, nous devons remettre en question les modèles de croissance qui reposent sur une vision capitaliste du monde et tenir les États responsables du respect, de la promotion et de la prise en compte de leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme, y compris les droits des enfants, et d'équité intergénérationnelle, lorsqu'ils prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique.

**Nous sommes le peuple et nous avons le pouvoir.  
Ensemble, nous sommes plus forts.**